

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 15 Septembre 2022

MAIRIE de DICONNE



Sur convocation en date du 30 Août 2022 de **Mr COULON Robert**, le Maire

- ⇒ Membres afférents au conseil municipal : 10
- ⇒ Membres en exercice : 10
- ⇒ Membres présents : 6
- ⇒ Membres représentés : 2
- ⇒ Membres excusés : 2



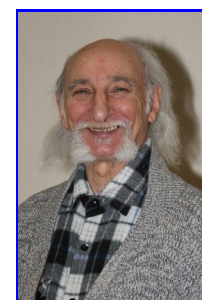
La séance est ouverte à 20h00 par :

- Monsieur **Robert COULON**, Maire de DICONNE

Présents :

Robert COULON, **Daniel COLAS**, **Thomas MAURY**, **Roger BERGERAS**,
Sylviane BRISET, avec procuration pour **Maryse DUFOUR**,
Jean-Marc JULLIEN, avec procuration pour **Christiane POCOBELLO**,

Excusés : **Marion SAVOY**, **Mathieu CASTIGLIONI**



SECRETARIAT de SEANCE :

- Monsieur **Roger BERGERAS**, est désigné secrétaire de séance.

Deux représentants du Comité Anti Eoliens participent à la réunion

1 - Compte rendu du Conseil Municipal du 24 Juin 2022 :

Approuvé à l'unanimité

2 - Délibération n° 2022-20 concernant le passage par anticipation au 01 2023 à la nomenclature budgétaire et comptable M57 :

Approuvé à l'unanimité

3 - Délibération n° 2022-7 du budget Transport Scolaire concernant la délégation de signature avenant n° 3 de la convention de compétence transport scolaire avec la Région :

Approuvé à l'unanimité

4 - Délibération n° 2022-21 concernant le maintien des tarifs cantine et garderie périscolaire pour la rentrée 2022-2023 :

Approuvé à l'unanimité

5 - Délibération n° 2022-22 concernant les mesures prises aux impayés cantine et garderie :

Les familles n'ayant pas réglé les factures correspondantes ne pourront plus bénéficier de ce service à la rentrée suivante.

La cantine et la garderie leur sera accessible après règlement des impayés.
Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents.

6 - Délibération n° 2022-23 : Décision modificatrice concernant une dépréciation de créance :

Votée à l'unanimité

7 - Délibération n° 2022-24 : Concernant la création d'un emploi permanent (CDD) de surveillant de garderie périscolaire à raison de 14heures et 58 minutes hebdomadaire annualisées à compter du 01/12/2022 :

Votée à l'unanimité

8 - Délibération n° 2022-5 (budget annexe transport scolaire) concernant le maintien du tarif transport scolaire pour la rentrée 2022-2023 :

Votée à l'unanimité

9 - Délibération n° 2022-6 (budget annexe transport scolaire) concernant les mesures prises suite aux impayés transport scolaire :

Les familles n'ayant pas réglé les factures correspondantes ne pourront plus bénéficier de ce service à la rentrée scolaire suivante.

Le transport scolaire leur sera accessible après règlement des impayés.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents.

10 - Délibération n° 2022-8 (budget annexe transport scolaire) : Décision modificative concernant une dépréciation de créance :

Adoption à l'unanimité

11 - Questions diverses :

⇒ Clôture Maison JOURNOT réalisée par l'employé communal
Devis matériaux panneaux pour 38 mètres linéaires : 1 403 euros

⇒ Maison JOURNOT (gîte) : L'architecte propose de nouveaux plans, devis comparables avec grange détruite ou grange rénovée.
Une estimation fournie pour demande de subventions se monte autours de 381 450 € HT avec une possibilité d'obtenir jusqu'à 80% de subvention.

⇒ Rideaux Salle Chauvelot : Devis remplacement de Pascal PETIT :1 700 euros.

⇒ Voisins Vigilants : La Gendarmerie compte remettre à jour la liste des membres vis whatsapp.
Une réunion d'organisation du groupe sera programmée.

⇒ Visite commune avec les pompiers : Vu l'étroitesse et le faible débit de certaines canalisations, il faut prévoir le remplacement de bornes par des poches souples.



L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h30



Le Secrétaire de Séance
Mr Roger BERGERAS

Le Maire
Mr Robert COULON